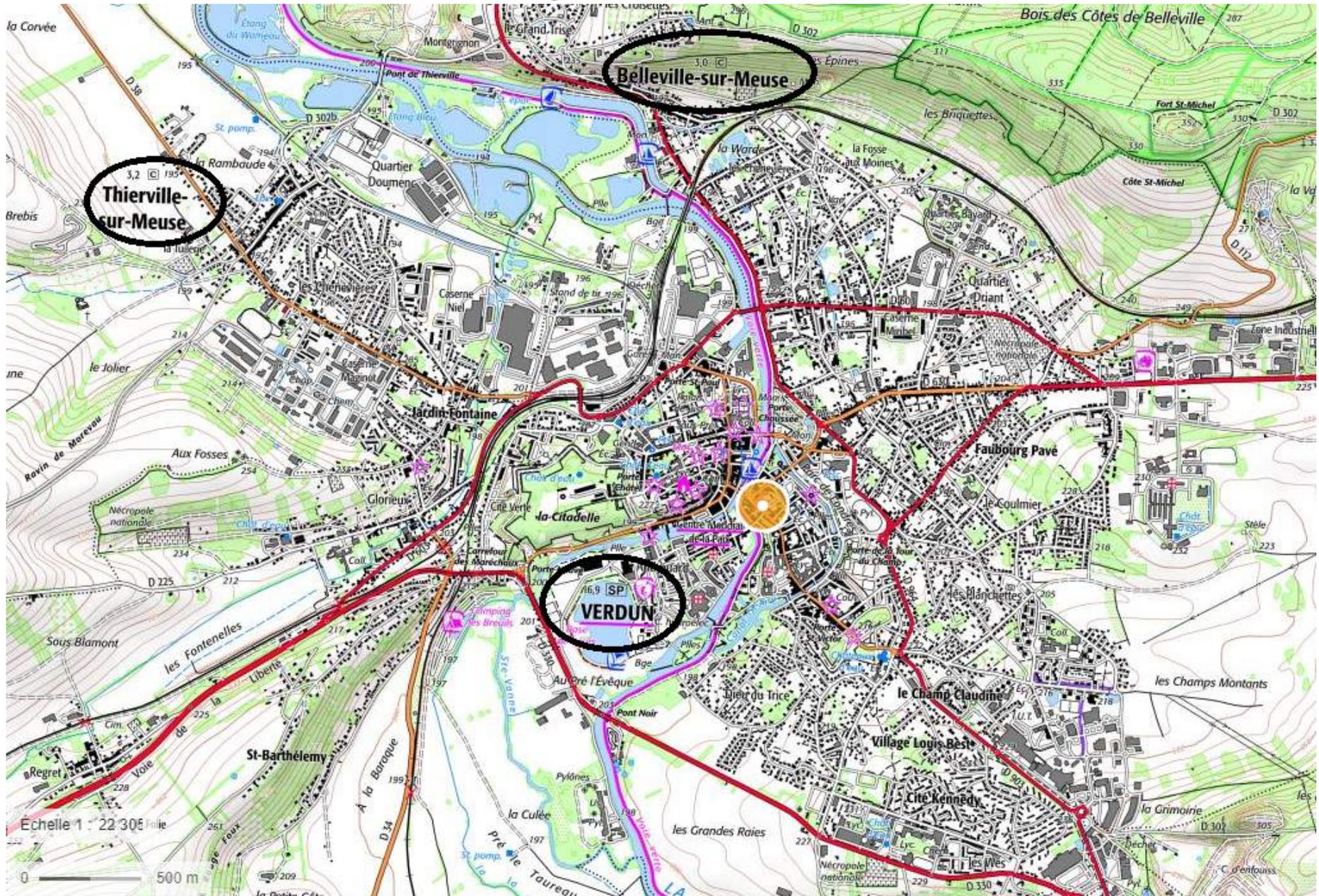


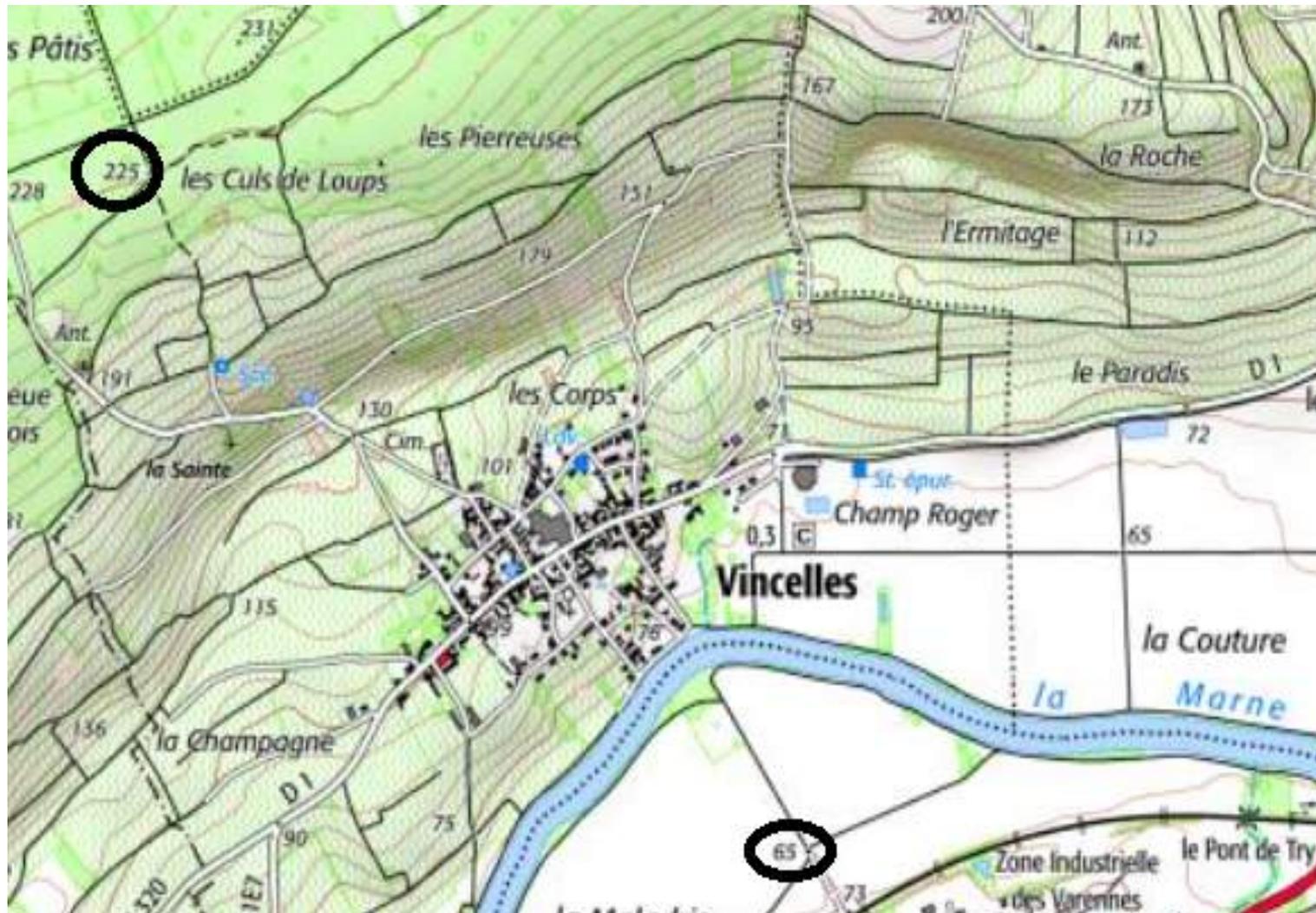
CORRECTION DE LA SEANCE D'EXERCICES  
SUR LE SITE GEOPORTAIL

1- Verdun est une modeste ville moyenne (un peu plus de 20 000 habitants si l'on additionne la population de la commune à celle de sa banlieue). Elle se trouve en Lorraine et reste célèbre pour être le lieu d'une des plus grandes batailles de la Première Guerre mondiale.



## 2- Réponses par des extraits de cartes topographiques... à la bonne échelle

a- Un plateau se présente comme un ensemble topographique plat ou peu ondulé marqué par l'encaissement des vallées.



c- Une plaine se présente comme un ensemble topographique plat ou peu ondulé marqué par des vallées non encaissées).

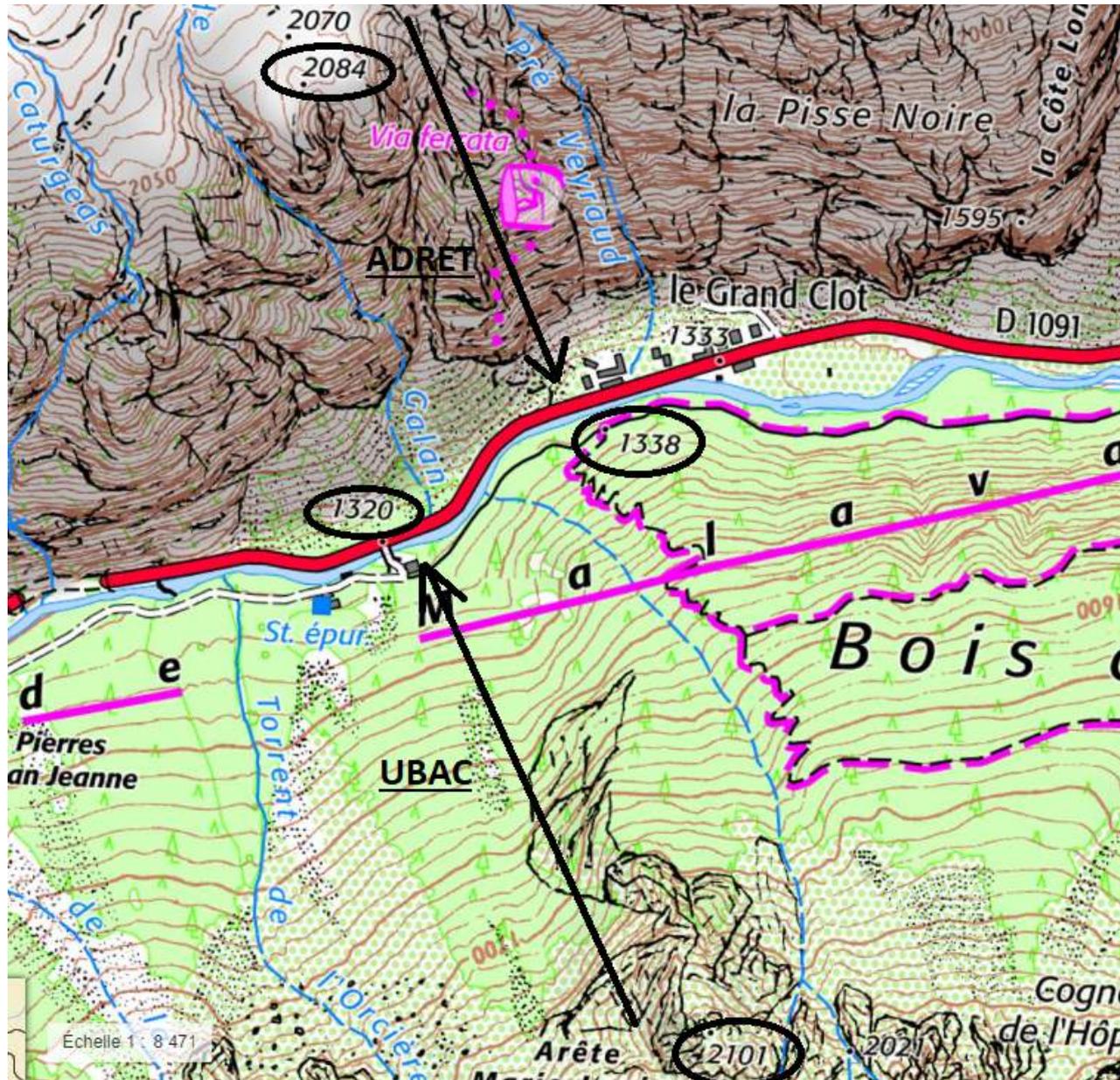
En Alsace, le relief répond à cette définition : c'est pourquoi entre le Rhin et les Vosges, on parle de la plaine d'Alsace.



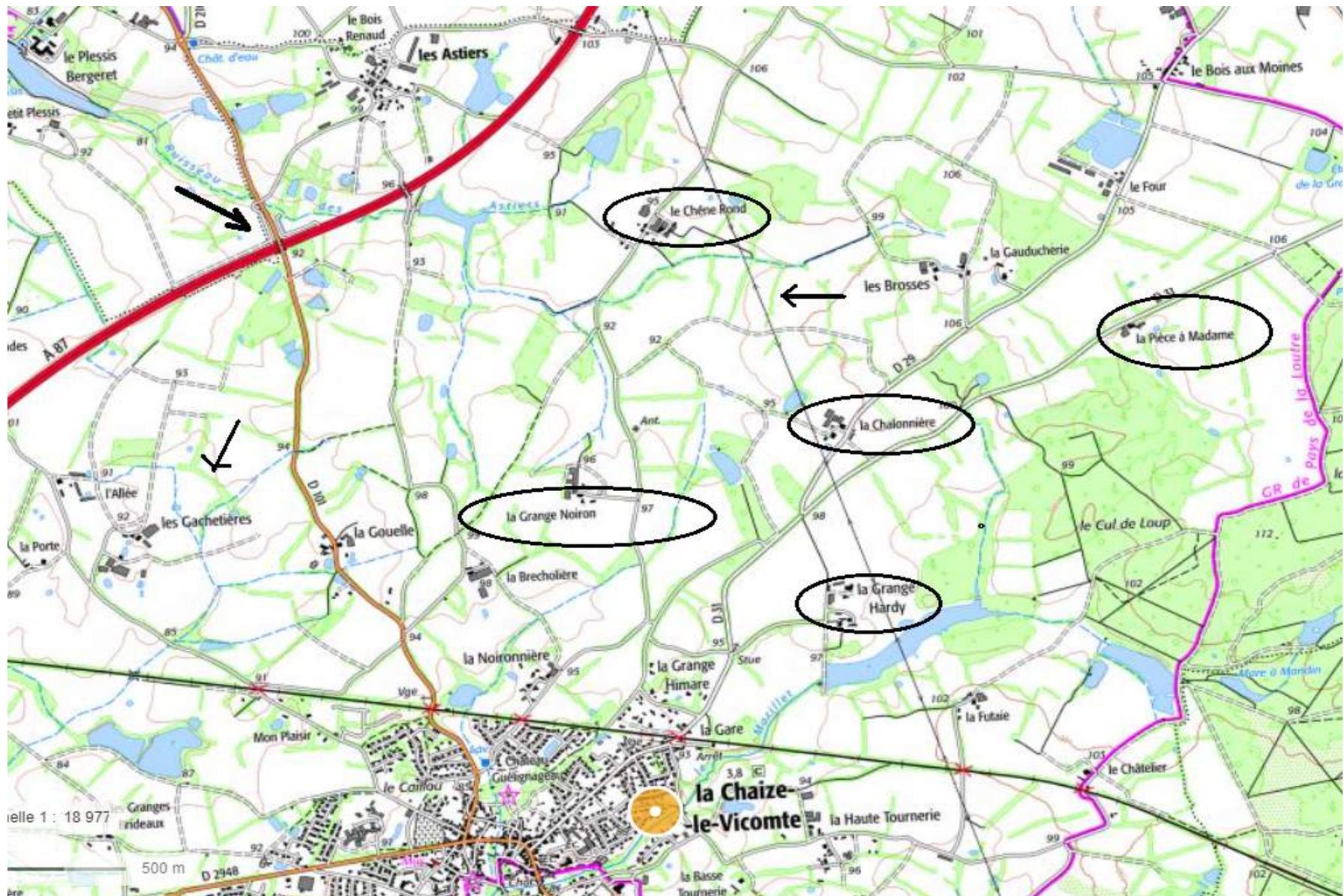
d- L'adret est une pente de montagne exposée au sud.

L'ubac, son opposé, est exposé au nord.

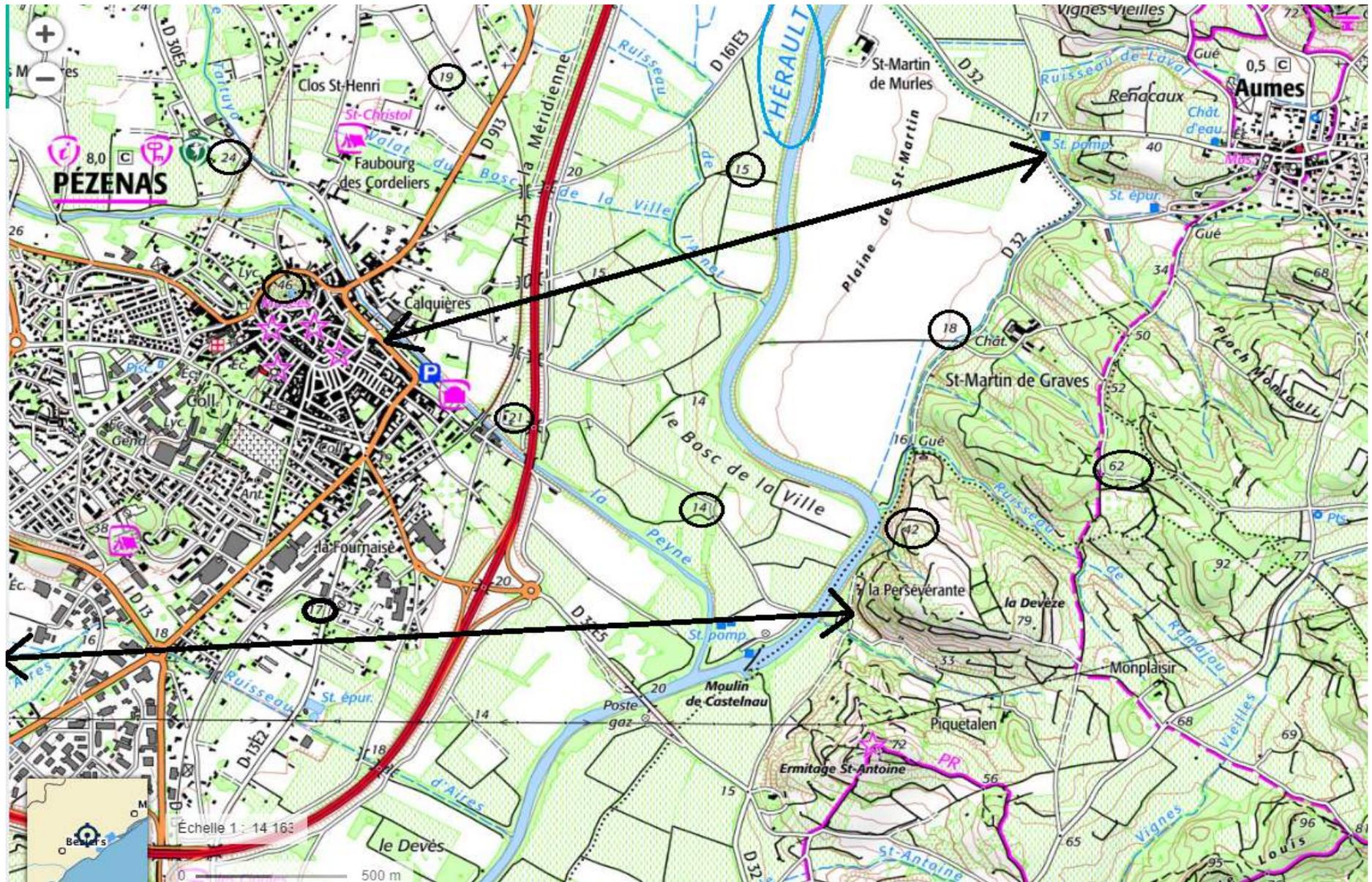
Pour que cette opposition existe, il faut une vallée globalement d'orientation est-ouest.



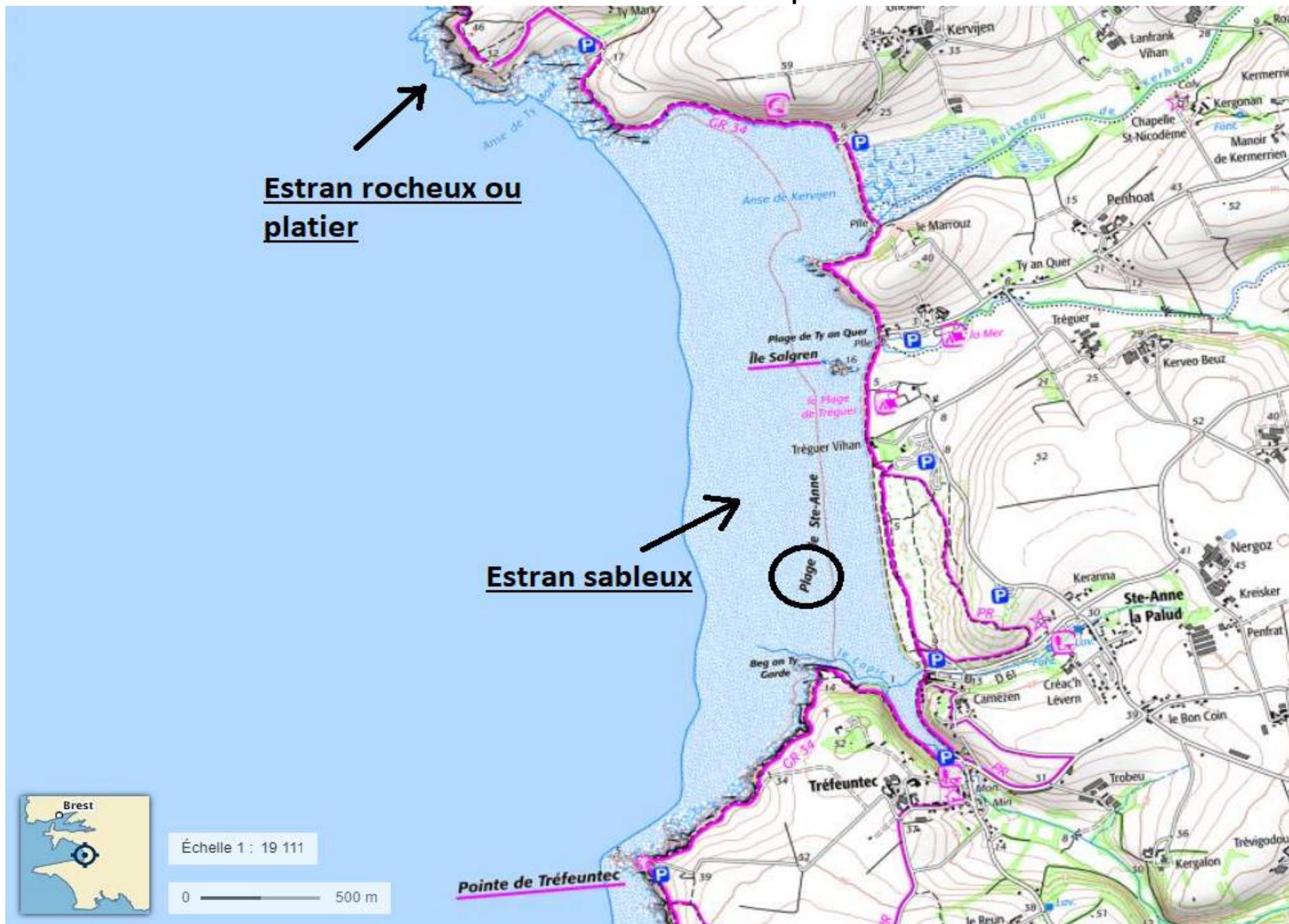
e- Le **bocage** est un paysage agraire (obligatoirement dans l'espace rural) identifié à l'échelle d'une commune (ici la Chaize-le-Vicomte), se caractérisant par un habitat dispersé (ancien car nommé) et des haies entourant les parcelles agricoles).



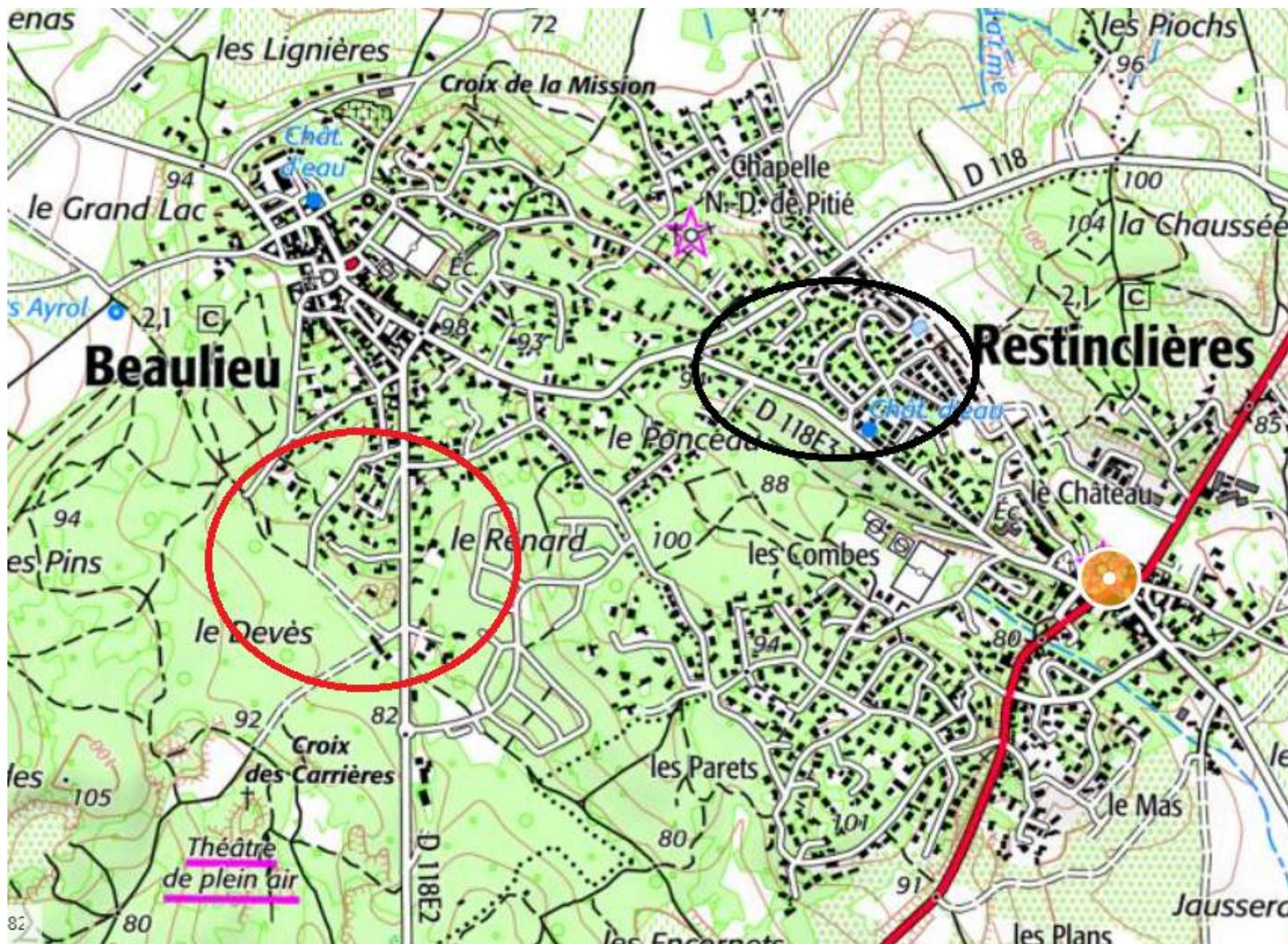
f- Le lit majeur d'un cours d'eau se repère par des altitudes proches de celles du lit mineur en bleu (et donc aisément inondables au moment des crues) et un relief plan (lié à une sédimentation récente liée aux crues). Ici, si l'essentiel des habitants et infrastructures sont hors de la zone mais pas la totalité dans une région qui a connu une urbanisation récente liée à une forte attractivité.



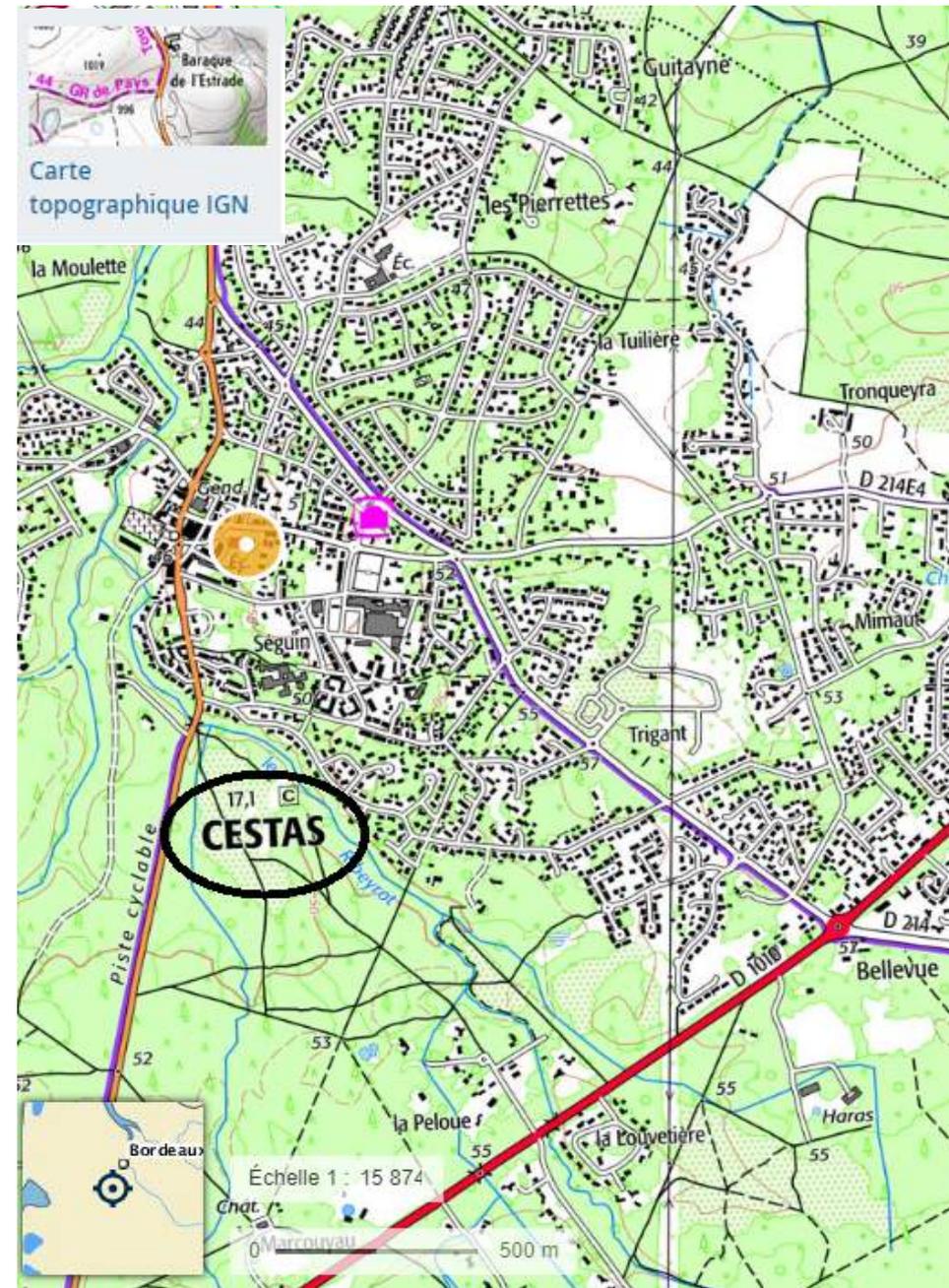
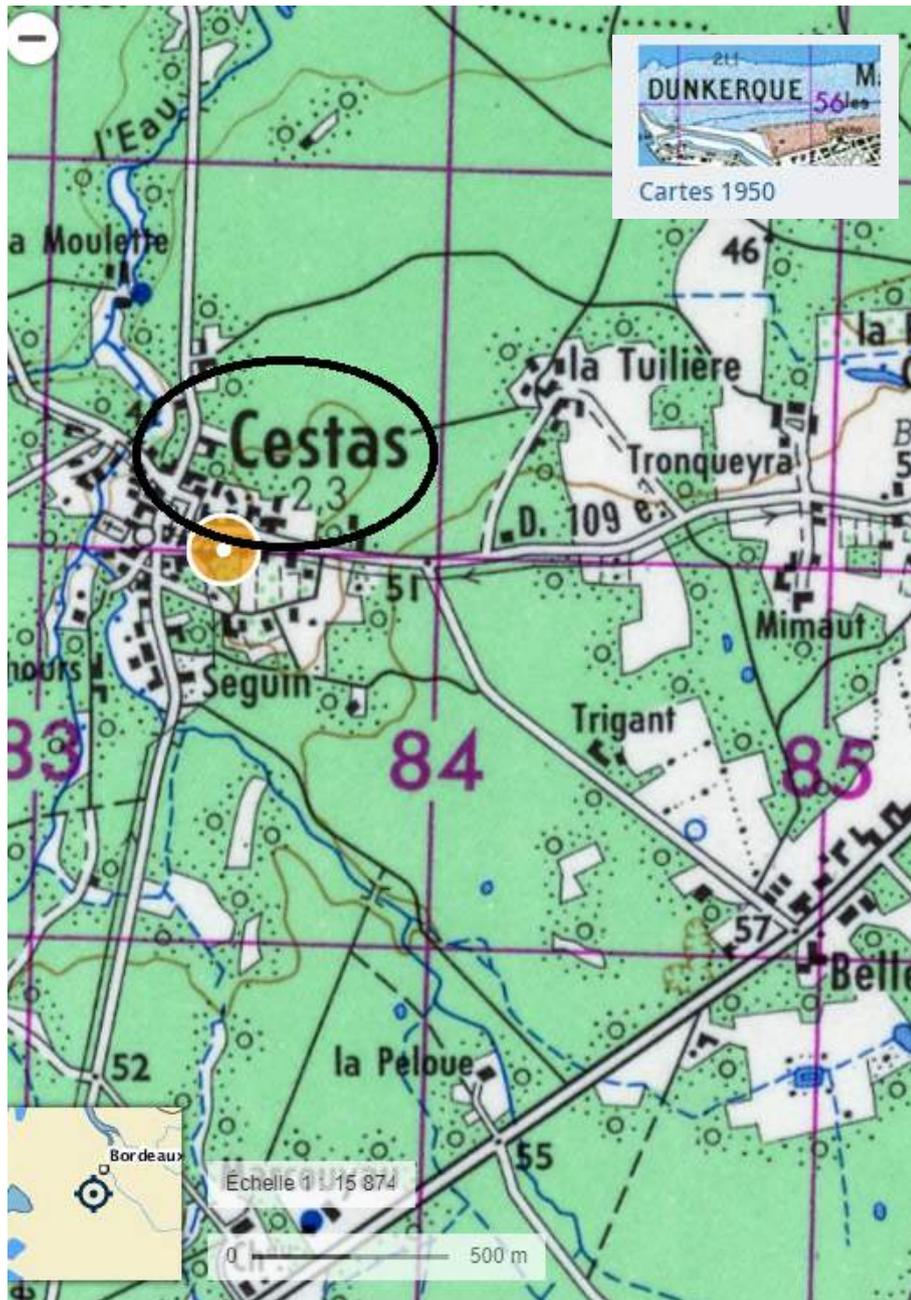
g- L'estran est cette partie du littoral recouvert et découvert par les marées quotidiennement. On peut distinguer les estrans sableux (souvent des plages) des estrans rocheux ou platier.



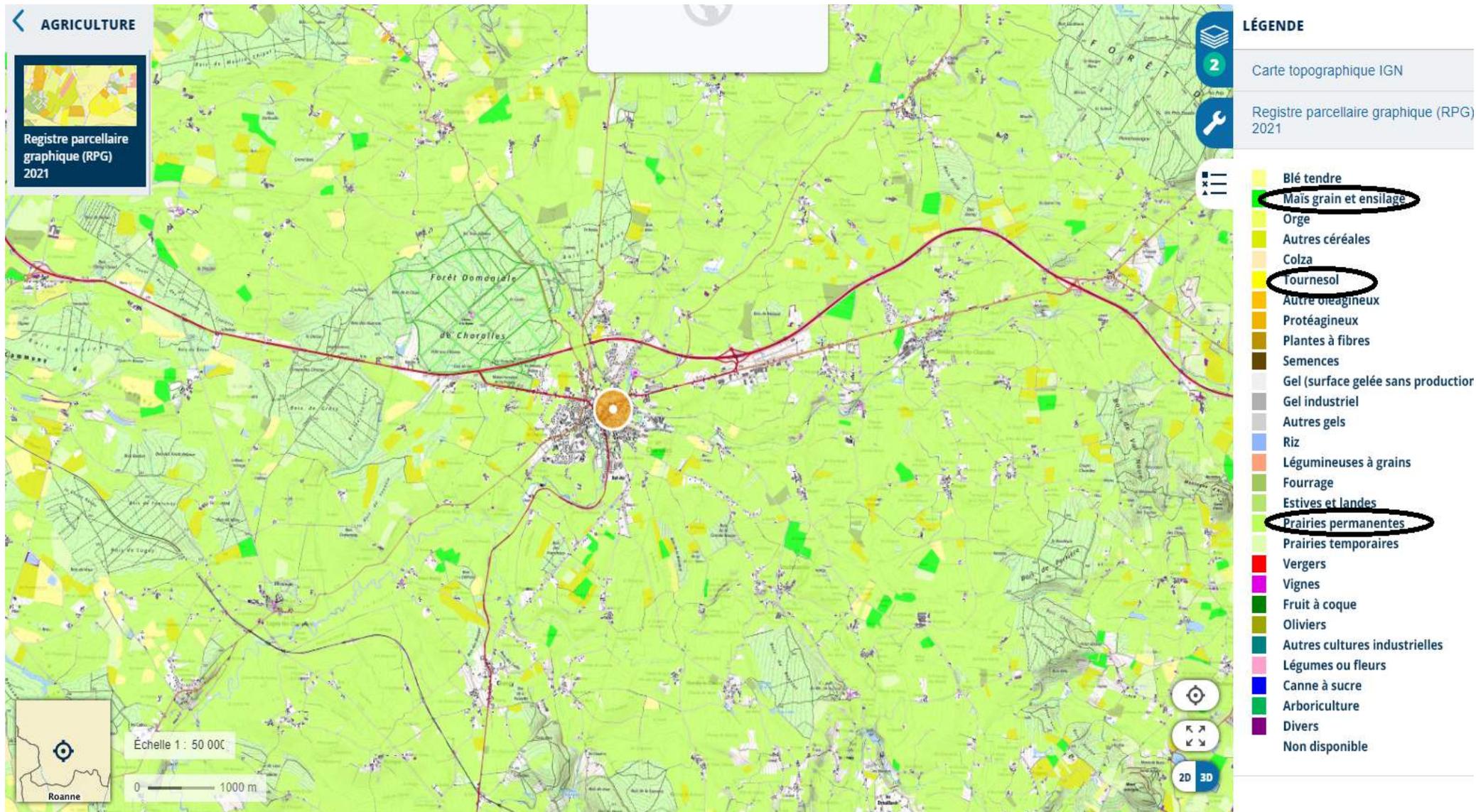
h- Dans l'aire d'influence de Montpellier (nécessaire changement d'échelle), ces deux communes connaissent des formes de périurbanisation contrastées : lotissements pavillonnaires (noir) et mitage (rouge), plus consommateur d'espace.



II-1- La comparaison de deux cartes ou de deux photographies aériennes de dates différentes (approche diachronique 1950-2022) permet de mesurer la force des dynamiques spatiales, ici, dans l'orbite de Bordeaux.

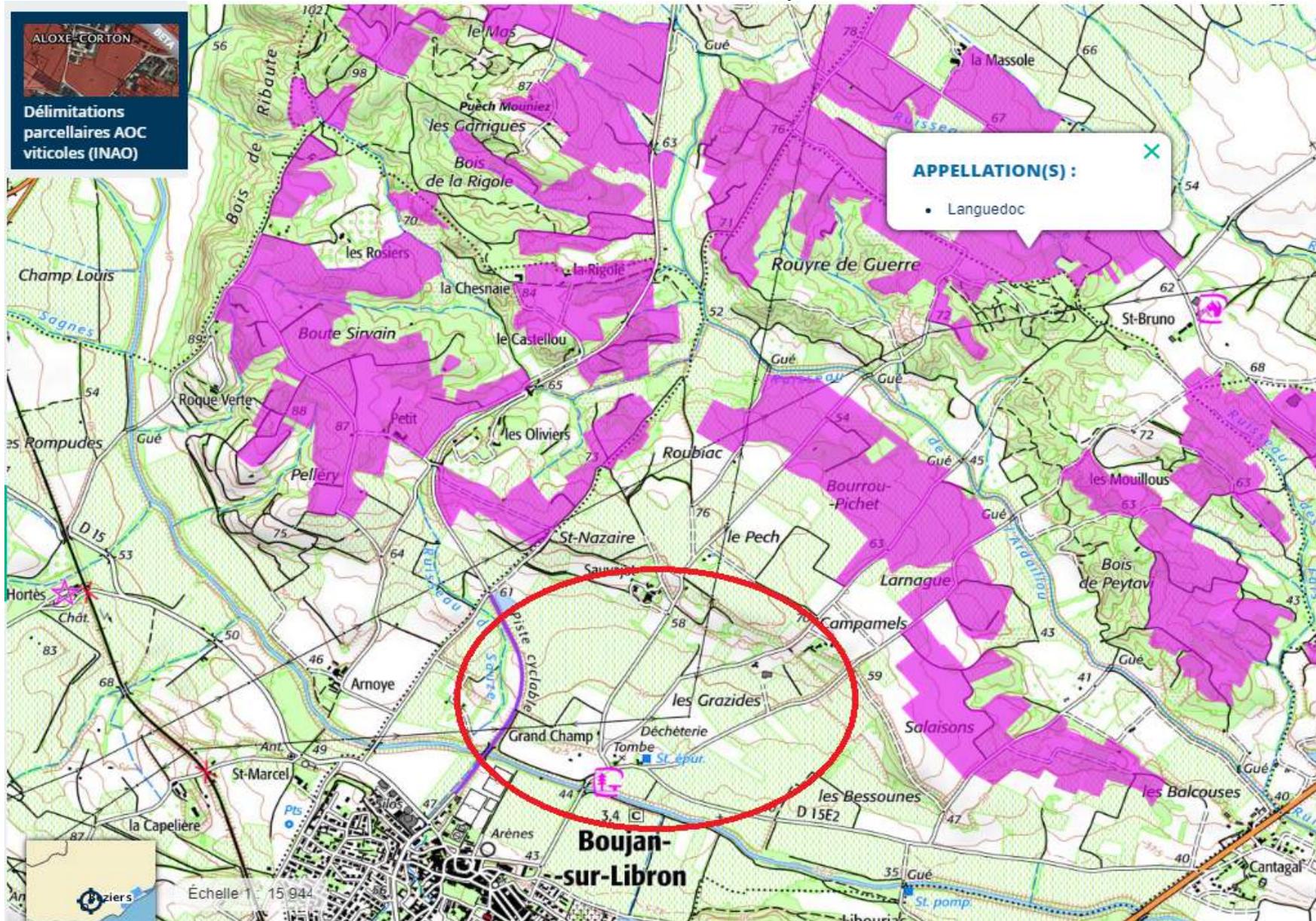


II-2- Grâce au RPG 2021 (Registre parcellaire graphique), l'espace agricole est fortement dominé par la présence des surfaces en herbe et de cultures susceptibles de fournir de l'alimentation animale. Nos connaissances nous confirment la spécialisation du territoire dans l'élevage bovin viande (race Charolaise).

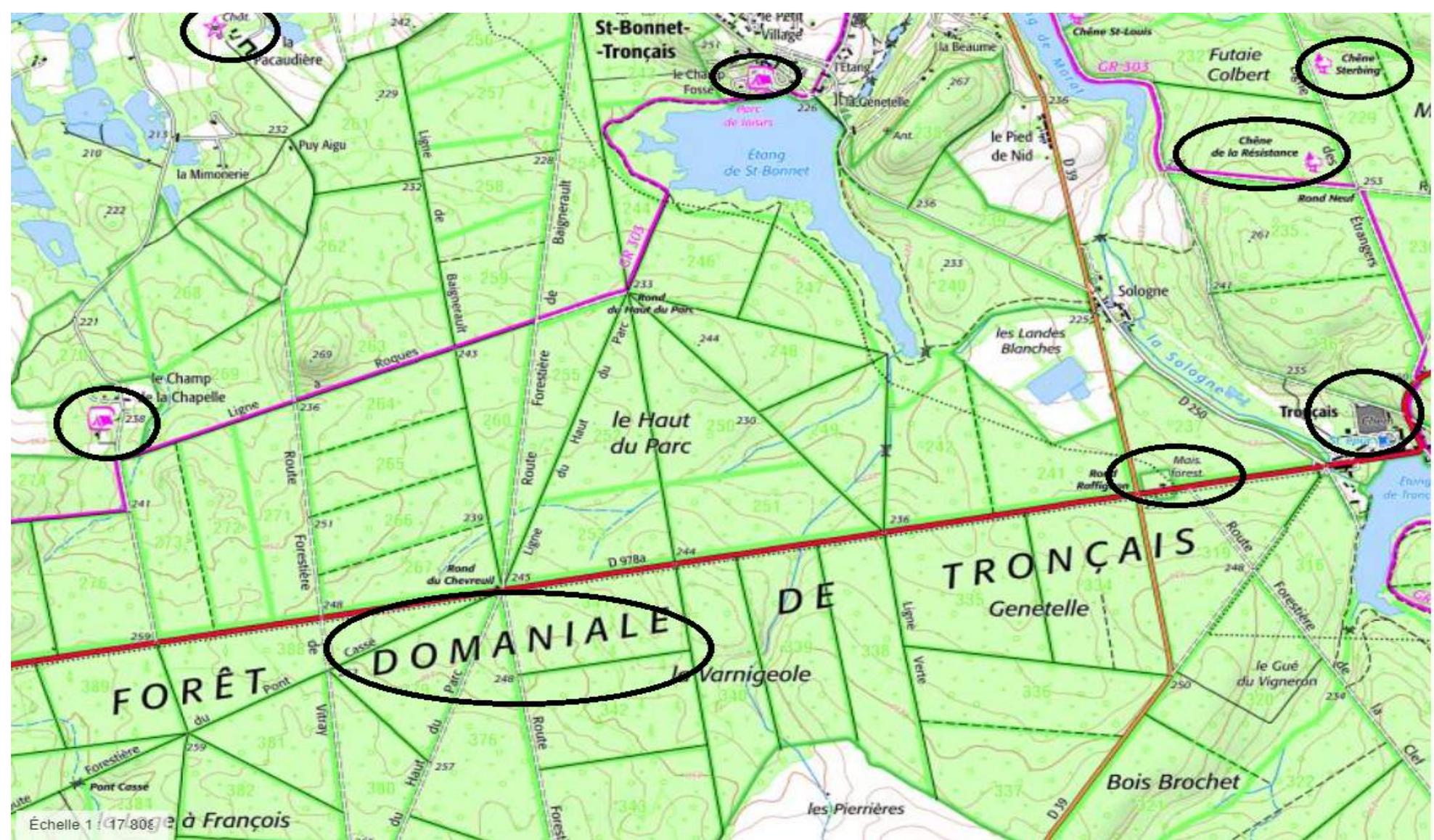


II-3- En cliquant sur l'onglet Délimitations parcelles AOC viticoles, on peut démontrer la montée en qualité d'une large partie du vignoble languedocien (obtention d'une labellisation).

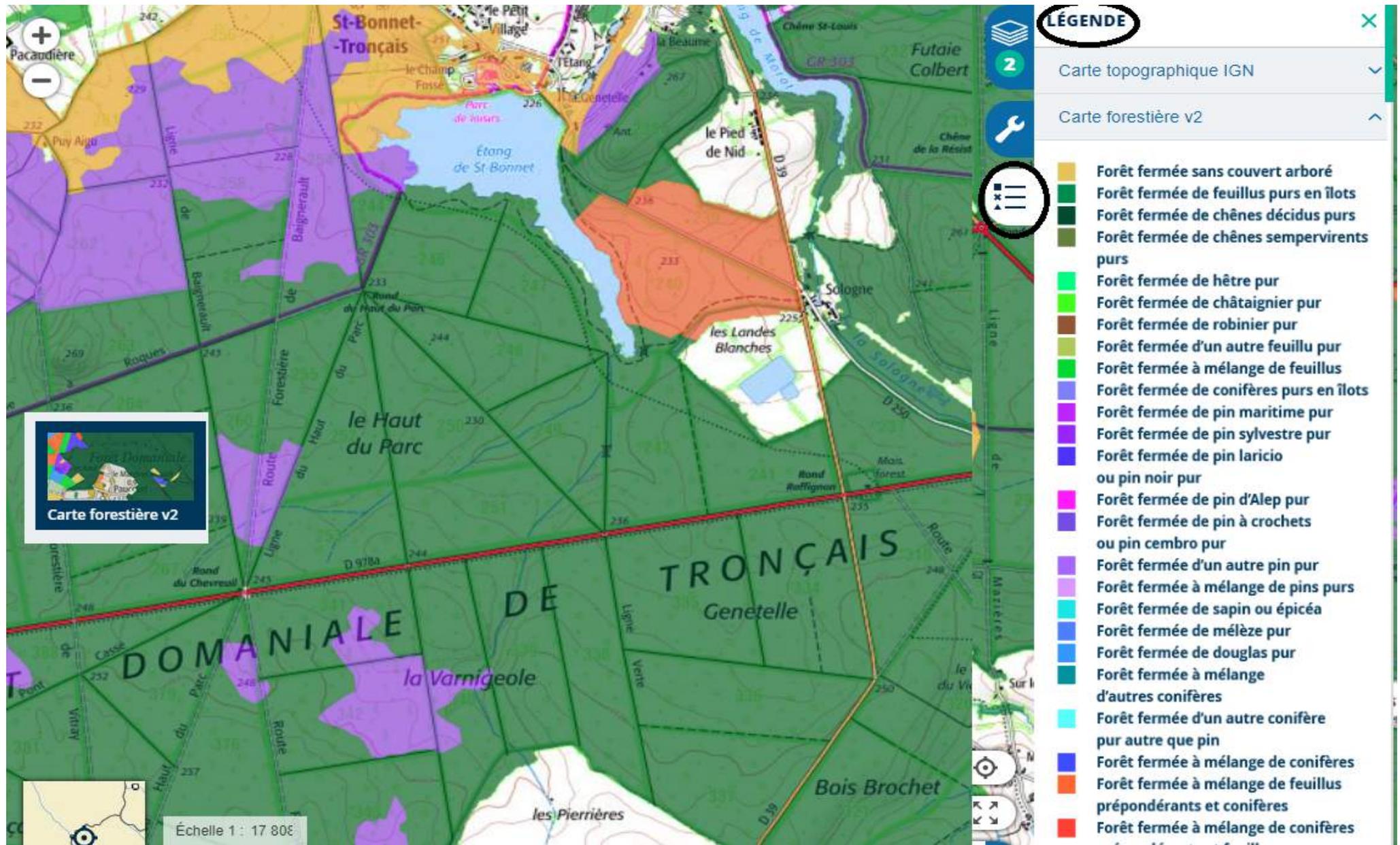
Néanmoins, toute la vigne n'est pas concernée (maintien d'une production de vin de masse).



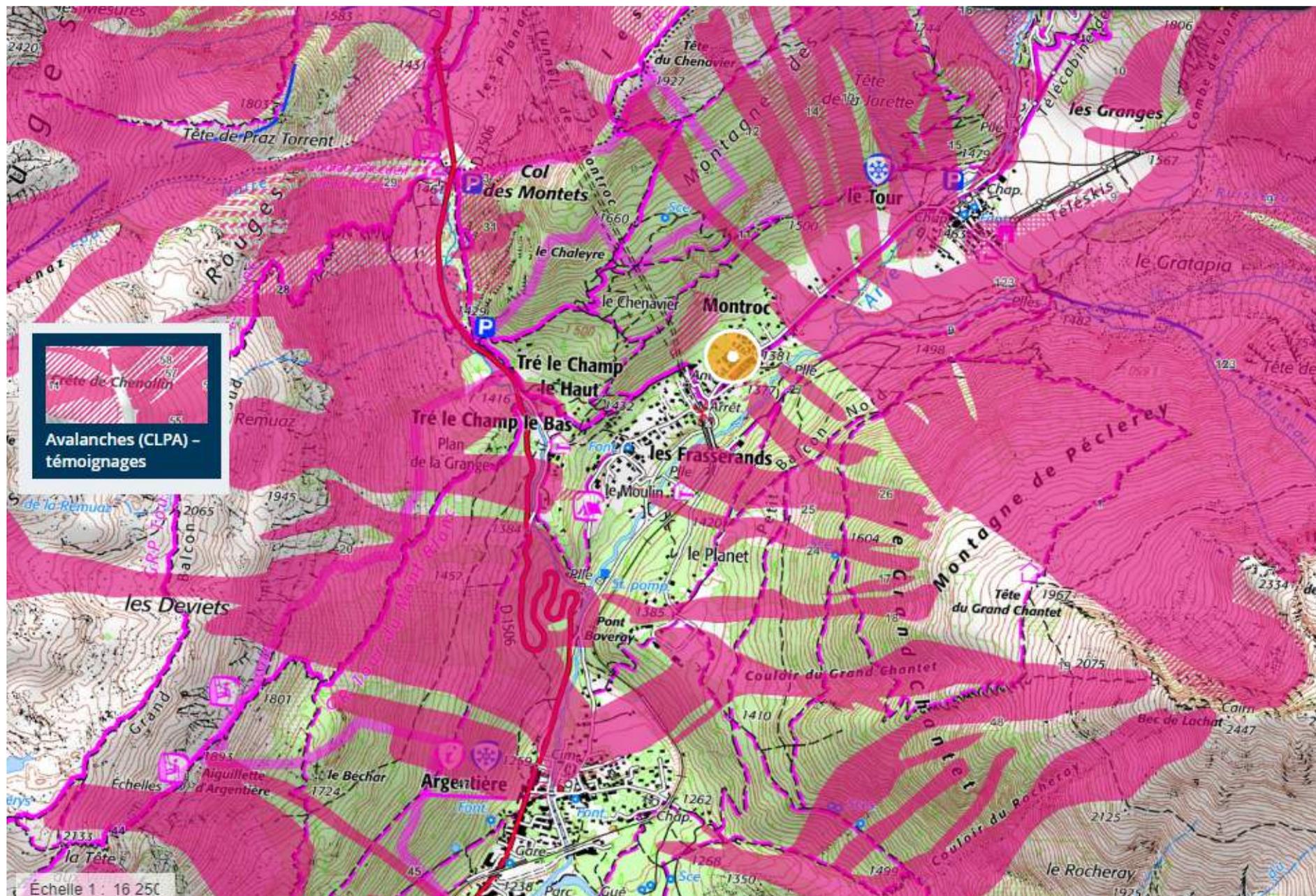
II-4- La forêt de Tronçais est possédée par l'Etat (domaniale) et gérée par l'ONF (Maison forestière). La multifonctionnalité de cet espace forestier est révélée par l'existence de nombreux chemins d'exploitation, de bâtiments industriels que l'on peut lier à la filière-bois (scierie, menuiserie...) et par des infrastructures touristiques (hébergements sous forme de camping) dont la présence s'explique par l'attractivité de cette forêt historique (on repère des arbres remarquables, un château...).



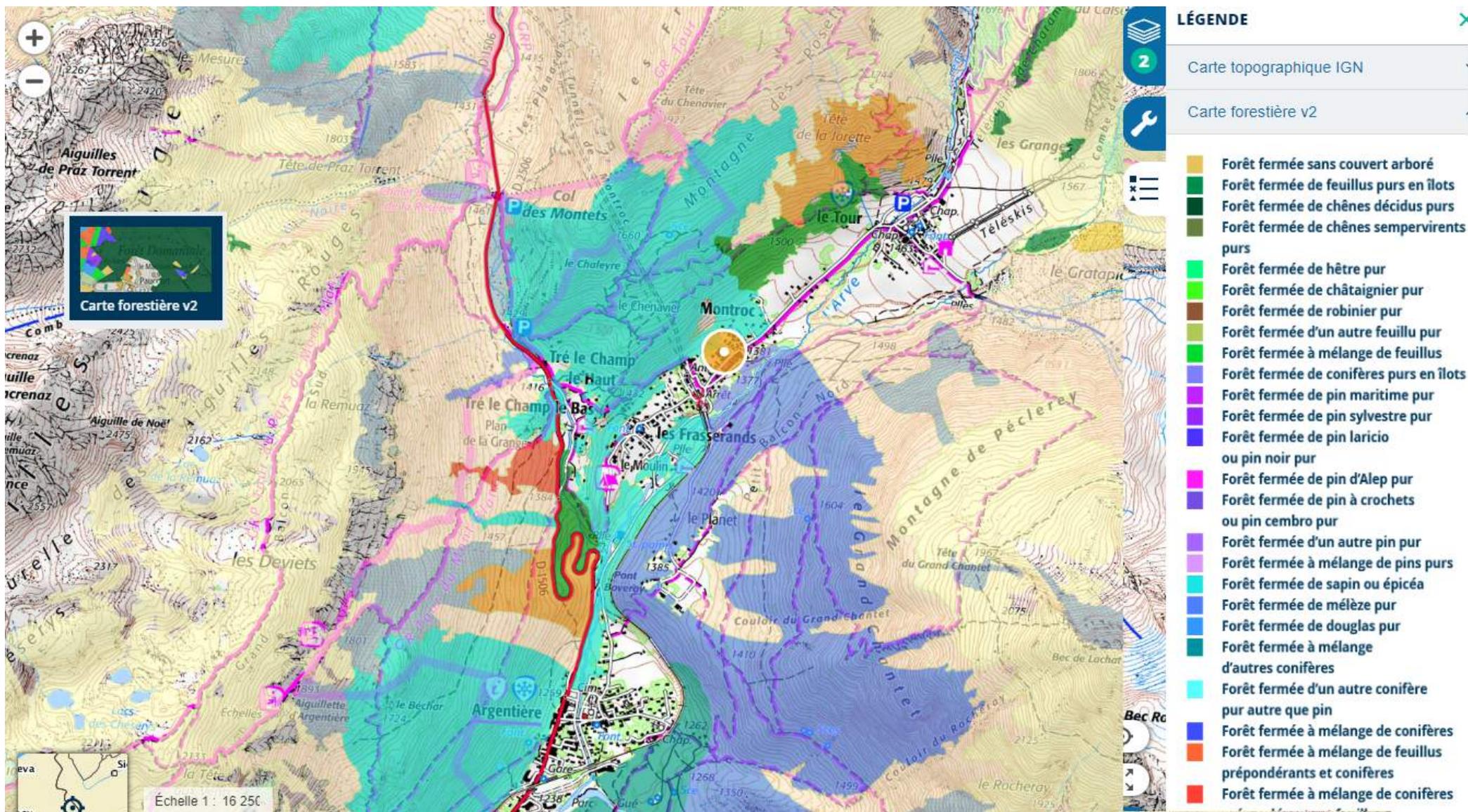
II-4- La carte forestière en surimposition nous permet de confirmer la densité du boisement représentée ainsi que la nature spécifique des essences présentes dans ce domaine.



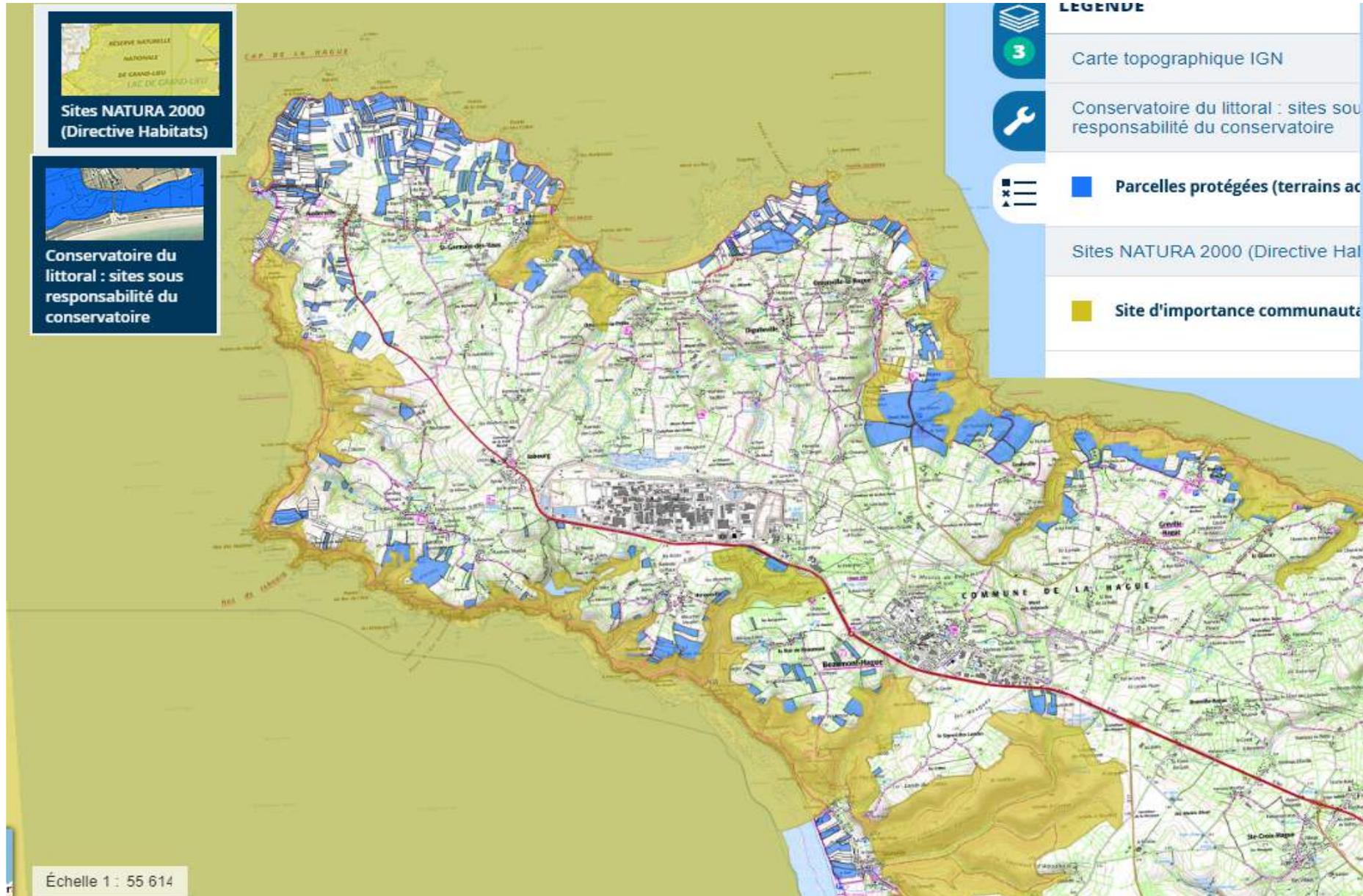
II-5- On peut placer en surimposition la carte des pentes ou, comme ici, le témoignage des coulées d'avalanches passées. Géoportail peut donc nous informer sur les **aléas** présents sur le territoire étudié.



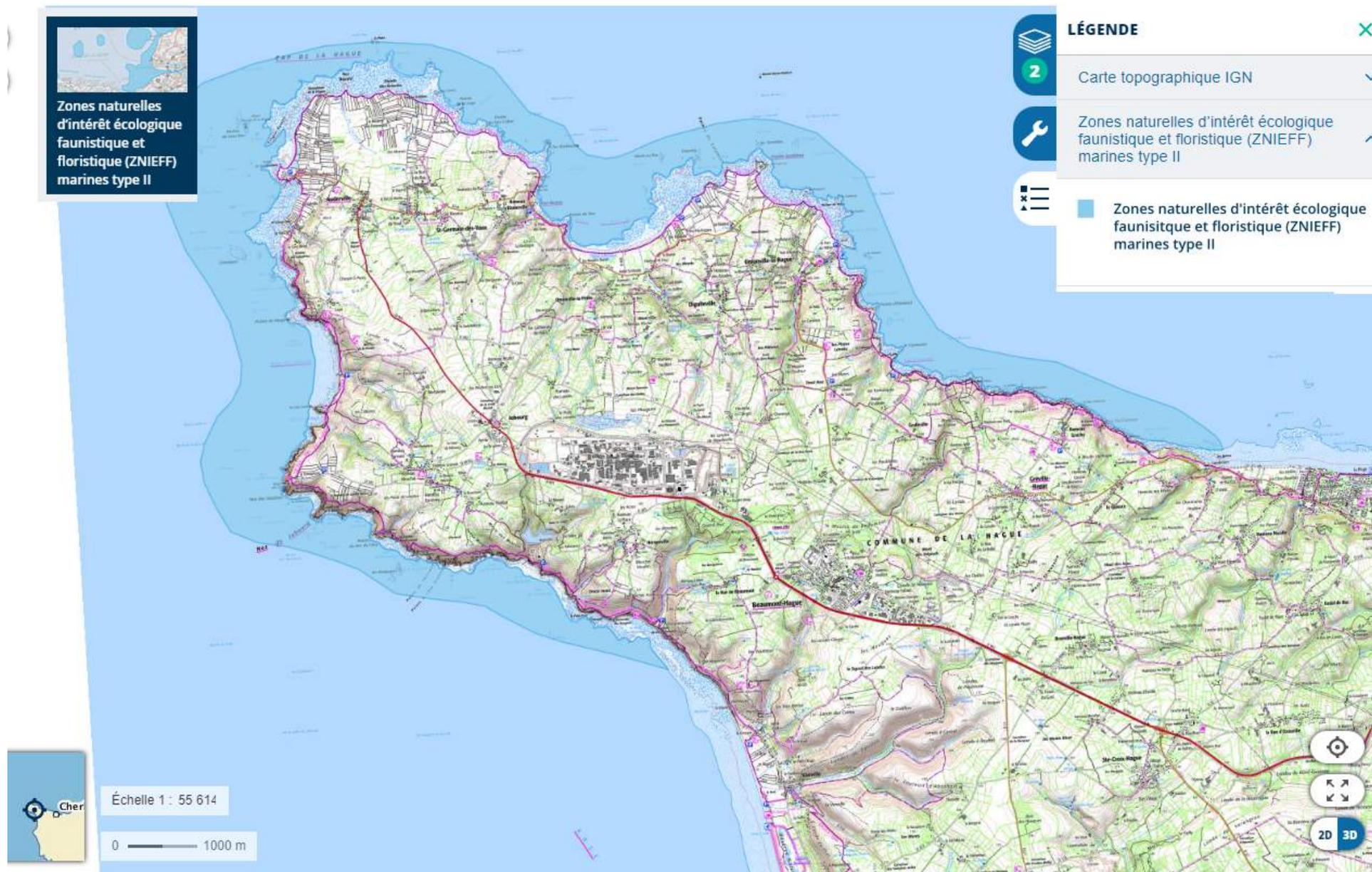
II-5- La carte forestière nous permet de mesurer la densité du boisement et la nature des espèces sur les versants de la vallée, limitant la vulnérabilité des populations et des infrastructures en fond de vallée et donc les risques.



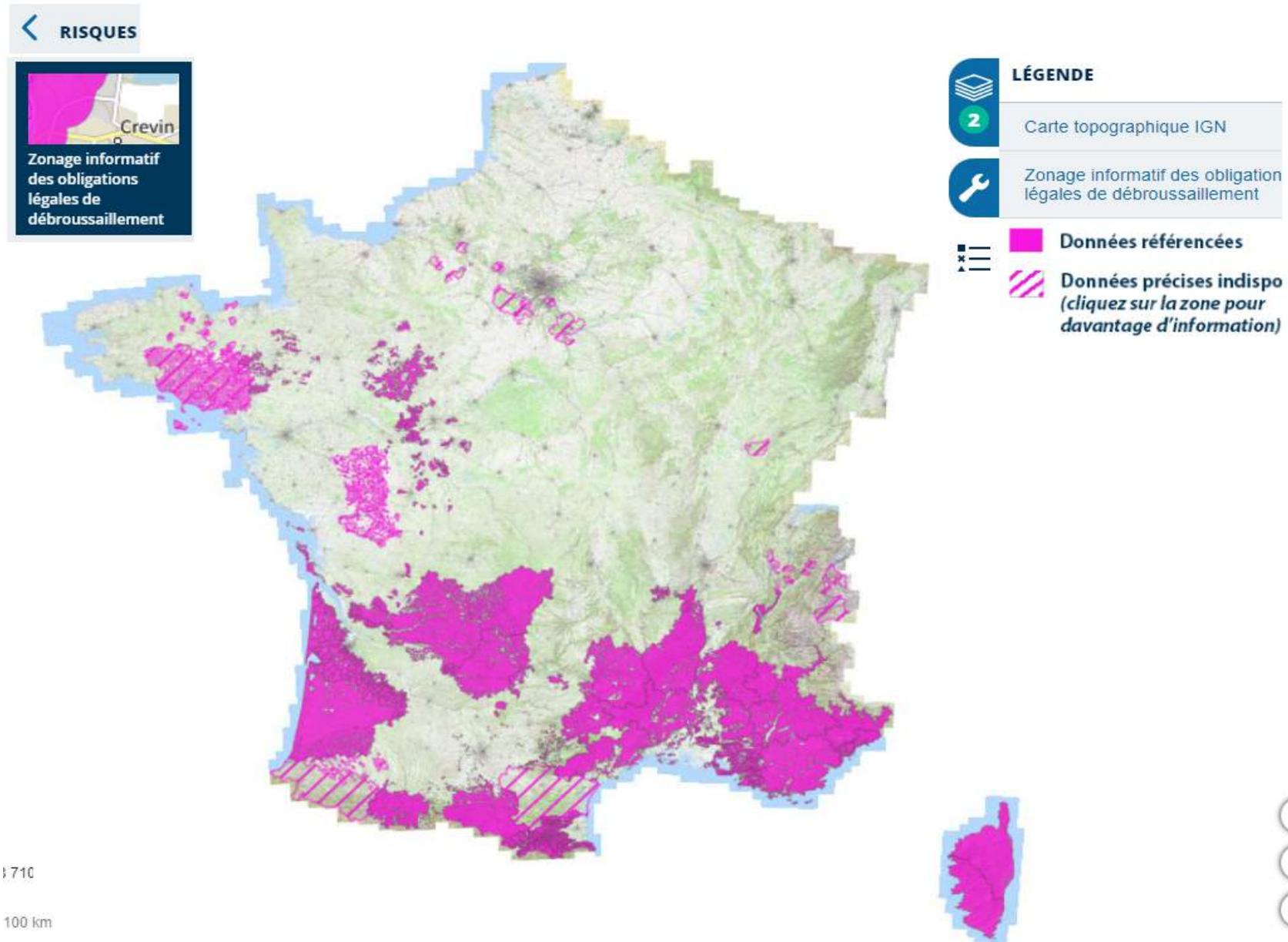
II-6- Nombreux sont les dispositifs d'espaces protégés qui n'apparaissent pas sur les cartes topographiques. On peut par exemple, en surimpression, placer les périmètres acquis par le Conservatoire du Littoral ou encore les zones délimitées par la directive Habitat liée à Natura 2000 (UE).



II-6- Attention, les ZNIEFF ne sont pas des espaces protégés. Créées en 1982, elles concourent à l'identification de territoires à grand intérêt écologique, permettant ensuite de mener des politiques de protection et d'aménagement durable.



II-7- Ce zonage réglementaire de débroussaillage concerne surtout les grands massifs forestiers du sud de la France, les plus exposés à l'aléa incendie. Obliger les propriétaires à débroussailler permet de limiter les risques d'embrasement et de diffusion des incendies estivaux, limitant les risques pour les populations et les infrastructures.



Il-8- La réponse pouvait s'appuyer sur une approche diachronique liée à deux cartes ou à deux photographies aériennes (1950-2021). La comparaison du même espace à 70 ans d'intervalle fait apparaître des parcelles beaucoup plus vastes (remembrement, signe d'une mécanisation et donc d'une hausse de la productivité) ayant occasionné un arrachage massif des haies. De grands bâtiments agricoles signent la présence d'élevage hors-sol (hausse des rendements) ou de hangars permettant de garer les engins. On repère également un nouveau plan d'eau : une retenue collinaire, signe du développement de périmètres irrigués (recherche de hauts rendements). Ce paysage est la forme visible du modèle agricole breton productiviste.



II-9- En surimposant sur la carte topographique la part des logements construits après 1990, on aperçoit pour l'exemple choisi du très fort contraste entre la plaine languedocienne ayant connu une très forte attractivité et une forte artificialisation des espaces agricoles et littoraux en opposition avec certains espaces du Massif central proche n'ayant pas connu cette pression foncière.

